

Date: 29.06.2021/mam

Législature : 2021 – 2026

Année : 2021

Séance : 0

# **PROCES-VERBAL**

DE LA SEANCE D'INSTALLATION

DES AUTORITES COMMUNALES

DU MERCREDI 23 JUIN 2021

A 16H00 A L'EGLISE DE SAVIGNY

PUIS A LA SALLE DE SPECTACLES

DU FORUM DE SAVIGNY

## TABLE DES MATIERES

Eglis	е		
1.	Sonnerie des cloches		
2.	Invoc	CATION, PRIÈRE ET ALLOCUTION DE M. BENJAMIN CORBAZ, PASTEUR	3
3.	Asse	RMENTATION DES AUTORITÉS PAR LE PRÉFET	3
Salle	de spe	ctacles du Forum	
4.	Prés	IDENCE DU PRÉFET	5
	4.1	Désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs provisoires	5
	4.2	Election du président du Conseil communal	5
	4.3	Election du secrétaire du Conseil communal	5
5.	PRÉS	IDENCE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL	6
	5.1	Election des vice-présidents	7
	5.2	Election des scrutateurs	7
	5.3	Election des scrutateurs suppléants	8
	5.4	Election du secrétaire suppléant	8
	5.5	Election de la Commission de gestion	8
	5.6	Election de la Commission des finances	.10
	5.7	Election de la Commission de recours en matière d'impôts	.11
	5.8	Election de trois délégués au Conseil intercommunal de l'Association Sécur Est Lausannois (ASEL)	
	5.9	Election de sept délégués au Conseil intercommunal de l'Association scolai intercommunale du Jorat (ASIJ)	
	5.10	Election d'un délégué au Conseil intercommunal de l'Organisation protection civile (ORP) de Lavaux-Oron et d'un délégué suppléant	
6	Διιοσ	CUTIONS	4 4

## 1. SONNERIE DES CLOCHES

M. le Préfet Daniel Flotron entre à l'église, entouré de la bannière cantonale, portée par M. Raphaël Duc et de la bannière communale, portée par M. l'Huissier Michael Gutmann. La Municipalité et le Conseil communal entrent à l'église à leur tour.

Mme Jacqueline Blanc, organiste, accompagne ce cortège.

M. le Préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare ouverte la cérémonie d'installation des autorités communales.

## 2. INVOCATION, PRIERE ET ALLOCUTION DE M. BENJAMIN CORBAZ, PASTEUR

M. Benjamin Corbaz, pasteur de la paroisse de Savigny–Forel jusqu'à fin août 2021, accueille chaleureusement les membres de l'assemblée, en leur souhaitant la bienvenue et en remerciant les futures autorités de se mettre au service de leur commune. Puis, il invite à la prière pour cette cérémonie officielle dans un lieu solennel.

Suit une allocation pleine d'humour et illustrée sur la COVID, ses masques, mais aussi plus sérieusement sur la solidarité qui s'est dégagée de cette pandémie ; il déclare « nous sommes des frères et sœurs en humanité » et « il ne faut pas oublier la valeur de la vie ».

Ensuite, il pose les questions suivantes : Quelle trace laisserez-vous ? Quel sens veux-tu donner à ta vie ? Et de citer l'Evangile selon Marc 4, 30-32, pour terminer avec « Que Dieu vous aide à planter ces petites graines au service de la communauté ».

Cette partie se conclut par un morceau de l'organiste Mme Jacqueline Blanc.

## 3. ASSERMENTATION DES AUTORITES PAR LE PREFET

M. le Préfet mentionne qu'il s'agit de la seule commune où la totalité des Conseillères et Conseillers sont assermentés en une seule fois et les en remercie.

#### Assermentation du Conseil communal

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux des élections communales du 7 mars, 6, 16 avril et 2 mai 2021, il déclare être en mesure d'assermenter les 60 élus, invite l'assemblée à se lever et donne lecture du serment :

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Chaque Conseillère et Conseiller est appelé par son nom, lève la main droite et répond « *Je le promets* ».

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, M. le Préfet prend acte des promesses et déclare tous les Conseillers présents installés en qualité de membres du Conseil communal de Savigny pour une période de cinq ans, plus précisément pour la législature qui débute le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et se termine le 30 juin 2026.

S'en suit une pause musicale par l'organiste.

## Assermentation de Mme la Syndique, Mme la Municipale et MM. les Municipaux

M. le Préfet invite les élus de la Municipalité à se lever. Il s'assure qu'aucun lien de parenté n'existe entre les membres, puis il procède à la lecture du serment :

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées ».

## Discours de M. le Préfet :

« Au nom du Conseil d'Etat, je déclare que vous êtes régulièrement installés dans la charge de Syndique et membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026. Je vous en félicite et vous invite à reprendre place.

Nous arrivons au terme de la première partie de cette cérémonie d'installation.

Je vous exprime ma gratitude pour votre engagement au service de la collectivité et pour le temps que vous allez consacrer à votre commune. À l'égard de vous tous, membres de la Municipalité, membres du Conseil communal, je forme mes vœux les meilleurs pour la législature qui s'annonce.

J'aimerais saluer M. Louis Pipoz, Conseiller communal de 2007 à 2014, puis Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2021 qui n'a pas sollicité de nouveau mandat. Au nom de l'autorité cantonale, je vous remercie vivement pour votre engagement public.

M. Gilbert Regamey, Conseiller communal du 1<sup>er</sup> janvier 1986 au 31 décembre 2001, puis Municipal du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 30 juin 2021, soit 8 législatures complètes. C'est un pur produit local, un radical, un vrai de vrai. Merci pour toutes ces années d'engagement au service de votre commune.

Cette cérémonie, qui se veut solennelle, est particulière. C'est un peu la prise de congé de notre Pasteur, Benjamin Corbaz. Un nom bien de chez nous et quel que soit notre religion, que nous soyons croyants ou pas, Benjamin aura marqué notre communauté. C'est l'esprit vaudois que l'on retrouve ici. Proche des gens, ouvert, joyeux, avec une vision d'avenir. Quoique peut-être un peu trop pour certains « coincés » de la capitale. Enfin, la campagne est souvent plus ouverte que l'on croit. Il chante au chœur d'hommes, joue dans la pièce, tient le bar jusqu'aux aurores. Il a de l'humour et le message passe.

Amour, le plus beau message. Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés.

C'est écrit, mais il n'y a pas besoin de le savoir, il faut juste le voir.

En bons vaudois que nous sommes, salut Pasteur et merci pour tout!»

La cérémonie se termine par un morceau d'orgue, suivi de la bénédiction de M. le Pasteur, puis du premier couplet de l'Hymne vaudois chanté à l'unisson.

L'assemblée sort de l'église, accompagnée par l'orgue. Puis les porteurs de bannières, M. Le Préfet, la Municipalité ainsi que les Conseillères et Conseillers se rendent en cortège à la salle de spectacles du Forum.

#### 4. Presidence du Prefet

M. le Préfet Daniel Flotron prend la parole et salue les soixante Conseillères et Conseillers présents :

« Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Il va être procédé à l'élection du Président ou de la Présidente. Je vous rappelle que le Président est élu pour une année, soit jusqu'au 30 juin 2022. À cet effet, il convient de former un bureau provisoire.

Je rappelle qu'au terme de l'article 23 de la Loi sur les communes, les articles 10, 11 et 12 s'appliquent au Conseil communal. L'article 11 stipule :

- Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret, les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.
- <sup>2</sup> En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.
- Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Je rappelle que selon l'article 12 de la Loi sur les communes ne peuvent être simultanément président et secrétaire du conseil les conjoints, les partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie de couple, les parents ou alliés en ligne directe ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs. »

## 4.1 Désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs provisoires

M. le Préfet prie Mme Martine Aubry Morin de fonctionner comme secrétaire provisoire. Il désigne Mme Aurélie Masciulli et M. Boris Müller comme scrutateurs provisoires.

## 4.2 Election du président du Conseil communal

M. Alain Perreten se dit honorer de présenter la candidature M. Stéphane Kay.

Un seul candidat étant présenté pour pourvoir le poste de Président, M. Stéphane Kay est élu tacitement. M. le Préfet lui adresse ses félicitations et l'assemblée l'applaudit.

### 4.3 Election du secrétaire du Conseil communal

M. le Préfet rappelle que le ou la secrétaire est élu pour la durée de la législature, soit jusqu'au 30 juin 2026.

Proposition est faite d'élire Mme Martine Aubry Morin.

Une seule candidate étant présentée pour pourvoir le poste de secrétaire du Conseil, Mme Martine Aubry Morin est élue tacitement. M. le Préfet lui adresse ses félicitations et l'assemblée l'applaudit.

M. le Préfet ajoute : « Comme la secrétaire n'est pas membre du Conseil communal, nous allons procéder à une brève assermentation puisqu'elle va fonctionner également comme secrétaire du Bureau. » Il invite l'assemblée à se lever et demande à la secrétaire de lever la main droite à la fin de la promesse et de dire « je le promets ».

#### M. le Préfet lit le serment :

« Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. Etant appelée à contribuer à la gestion des votes, vous promettez de vous acquitter de cette tâche en respectant scrupuleusement la volonté des électeurs ainsi que les dispositions légales et les instructions applicables. Vous vous engagez en particulier à ne rien ajouter, retrancher ou modifier du matériel reçu des électeurs si ce n'est en fonction des dispositions légales et de préserver en toute circonstance le secret des votes. »

M. le Préfet en profite pour saluer le travail des secrétaires, à savoir la masse de travail qui entoure le secrétariat, soit par exemple les votations, élections, dimanches mis à disposition, convocations, procès-verbaux, courrier. Il adresse ses remerciements aux secrétaires de son district qui effectuent un travail formidable.

M. le Préfet invite l'assemblée à reprendre place.

La dernière opération légale est la lecture et l'approbation du procès-verbal de la séance d'assermentation. En conséquence, M. le Préfet invite la secrétaire à procéder à la lecture du procès-verbal.

La secrétaire donne lecture du procès-verbal d'assermentation lequel est adopté et signé séance tenante par le Préfet (voir annexe).

Pour terminer les opérations de nominations prévues à l'article 10 de la Loi sur les communes, il reste à nommer à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second des vice-présidents au scrutin individuel, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants au scrutin de liste, puis de procéder aux opérations prévues à l'ordre du jour.

Les autorités étant maintenant légalement installées dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain, M. le Préfet indique que sa mission est terminée. Il remercie de l'attention et prie M. le Président du Conseil nouvellement élu de bien vouloir prendre la présidence pour la suite des opérations. De son côté, il va quitter la salle, accompagné de sa garde d'honneur et procéder à la reddition du drapeau.

#### 5. PRESIDENCE DU PRESIDENT DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Président Stéphane Kay prend la parole. Voici son discours :

« Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Madame la Syndique, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Je vous remercie très sincèrement de la confiance et de l'honneur qui me sont faits.

Avant de poursuivre avec l'ordre du jour, j'aimerais préciser que le Conseil a été renouvelé à 50%. Et oui, il y a 29 nouvelles Conseillères et nouveaux Conseillers qui ont été élus pour cette nouvelle législature.

C'est pourquoi je prierais les Conseillères et les Conseillers - lorsqu'ils auront la parole - de se lever, et bien vouloir s'identifier en donnant leur nom avant le début de leur intervention. Je prie aussi les candidats qui sont présentés pour nomination de se lever afin qu'on puisse associer un nom à un visage. Merci d'avance.

Lors de cette séance, nous allons élire les membres du Bureau, constituer la Commission de gestion, la Commission des finances et la Commission de recours en matière d'impôts. Nous allons aussi repourvoir les sièges des délégués des associations intercommunales, ce qui ne représente pas moins de 41 nominations.

Pour les nominations du Bureau, il convient d'utiliser la disposition offerte par l'art. 14 al. 3 du Règlement du Conseil (RC) :

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Pour les nominations des différentes Commissions, c'est l'art. 59 al. 3 qui est applicable :

Lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée; il en va de même pour les suppléants.

Pour les félicitations, je vous propose d'applaudir la nomination de l'ensemble des membres élus du Bureau et des différentes Commissions une fois entièrement constitués.

Nous allons procéder à la nomination des membres du Bureau (selon art. 13 et 22 du RC). »

## 5.1 Election des vice-présidents

#### Premier vice-président

Un seul candidat, M. Antoine Eichelberger, est présenté pour pourvoir le poste de premier vice-président. Par conséquent et sans opposition, il s'agit d'une élection tacite.

M. Antoine Eichelberger est élu premier vice-président du Conseil communal.

#### Second vice-président

Une seule candidate, Mme Maud Müller, est présentée pour pourvoir le poste de seconde vice-présidente. Par conséquent et sans opposition, il s'agit d'une élection tacite.

Mme Maud Müller est élue seconde vice-présidente du Conseil communal.

#### 5.2 Election des scrutateurs

Les postes des deux scrutateurs sont à pourvoir pour une année.

Deux seules candidates, Mmes Ruth Guggiari et Anne Catherine Rollandin, sont présentées comme scrutatrices. Par conséquent et sans opposition, il s'agit d'une élection tacite.

Mmes Ruth Guggiari et Anne Catherine Rollandin sont élues scrutatrices.

## 5.3 Election des scrutateurs suppléants

Une candidate, Mme Katia de la Baume et un candidat, M. Guillaume Blanc, sont présentés comme scrutateurs suppléants. Par conséquent et sans opposition, il s'agit d'une élection tacite.

Mme Katia de la Baume et M. Guillaume Blanc sont élus comme scrutatrice, resp. scrutateur suppléants.

## 5.4 Election du secrétaire suppléant

D'après l'art. 13, al. 2 du Règlement du Conseil (RC), le secrétaire suppléant peut être choisi en dehors du Conseil. M. le Président ouvre la discussion : Qui propose ou se propose comme candidat à la suppléance de notre secrétaire ?

Personne ne prend la parole.

Par conséquent, M. le Président informe que, sans candidat, l'organisation du Conseil reste incomplète au sens de l'art. 13 du RC. Comme le règlement ne prévoit pas de désigner arbitrairement une Conseillère ou un Conseiller pour un poste vacant, il relance la discussion une seconde fois, en précisant que la probabilité de remplacer la secrétaire titulaire est très faible et devrait surtout être ponctuelle.

Personne ne prend la parole.

Dans ce cas, M. le Président propose de reporter cette élection à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal du 11 octobre 2021 et remercie les chefs de groupe de poursuivre leurs recherches afin de combler cette vacance.

Sous les applaudissements, le Bureau se compose comme suit :

Président	Kay	Stéphane	PS
1 <sup>er</sup> Vice-président	Eichelberger	Antoine	Les Verts
2 <sup>ème</sup> Vice-président	Müller	Maud	UDC
Secrétaire	Aubry Morin	Martine	Hors conseil
Secrétaire suppléant			
Scrutateurs	Guggiari	Ruth	PLR
	Rollandin	Anne Catherine	Les Verts
Scrutateurs suppléants	De la Baume	Katia	PS
	Blanc	Guillaume	PLR

## 5.5 Election de la Commission de gestion

Selon l'art. 60 du Règlement du Conseil, la Commission de gestion est composée de sept membres et de deux suppléants, tous désignés pour une année. En principe, un membre n'est pas éligible à la Commission de gestion plus de trois années consécutives.

M. le Président invite l'assemblée à présenter les candidats.

Sont présentés comme membres :

-	Mme	Maud	MULLER
-	M.	Marc	CORNUT
-	Mme	Moira	SIMANIS
-	M.	Fabrice	PORTMANN
-	M.	Vincent	FRACHEBOUD

M. Peter WEIERMme Josée MARTIN

Sont présentés comme membres suppléants :

M. Michel LIBALM. Jean-Daniel BONJOUR

Lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée.

Mme Maud Müller, M. Marc Cornut, Mme Moira Simanis, M. Fabrice Portmann, M. Vincent Fracheboud, M. Peter Weier et Mme Josée Martin sont élus membres de la Commission de gestion à l'unanimité.

M. Michel Libal et M. Jean-Daniel Bonjour sont élus membres suppléants à l'unanimité.

#### Présidence

Mme Maud Müller est présentée comme présidente.

Lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée.

Mme Maud Müller est élue présidente de la Commission de gestion à l'unanimité, avec une abstention.

Sous les applaudissements, la Commission de gestion 2021 se compose comme suit :

Présidente	Müller	Maud	UDC
Membre	Cornut	Marc	PLR
Membre	Simanis	Moira	PLR
Membre	Portmann	Fabrice	PS
Membre	Fracheboud	Vincent	PS
Membre	Weier	Peter	Les Verts
Membre	Martin	Josée	Les Verts
Membre suppléant	Libal	Michal	PLR
Membre suppléant	Bonjour	Jean-Daniel	Les Verts

#### 5.6 Election de la Commission des finances

Selon les art. 59 et 61 du Règlement du Conseil, la Commission des finances est composée de sept membres, tous désignés pour la durée de la législature, soit 2021-2026. À noter que le RC ne prévoit pas de suppléant à la CoFin.

Sont présentés comme membres :

-	M.	Bernard	POULY
-	M.	Brian	HICK
-	M.	Jean-Pierre	ZUMOFEN
-	Mme	Aurélie	REGAMEY
-	Mme	Mireille	ROQUIGNY
-	M.	Alain	PERRETEN
-	M.	Antoine	MICHEL

Lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée.

M. Bernard Pouly, M. Brian Hick, M. Jean-Pierre Zumofen, Mme Aurélie Regamey, Mme Mireille Roquigny, M. Alain Perreten et M. Antoine Michel sont élus membres de la Commission des finances à l'unanimité.

#### Présidence

Parmi les sept membres élus de la Commission des finances, il s'agit de désigner un Président.

M. Bernard Pouly est présenté comme président.

Lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée.

M. Bernard Pouly est élu président de la Commission des finances à l'unanimité.

Sous les applaudissements, la Commission des finances 2021-2026 se compose comme suit :

Président	Pouly	Bernard	PLR
Membre	Hick	Brian	PLR
Membre	Zumofen	Jean-Pierre	PLR
Membre	Regamey	Aurélie	PLR
Membre	Roquigny	Mireille	PS
Membre	Perreten	Alain	PS
Membre	Michel	Antoine	Les Verts

## 5.7 Election de la Commission de recours en matière d'impôts

L'art. 62 du Règlement du Conseil précise que la Commission de recours en matière d'impôts est composée de trois membres et d'un suppléant, tous désignés pour la durée de la législature.

Sont présentés comme membres :

- M. Bertrand

HOCHET

- Mme Katia

DE LA BAUME

- M.

Boris

MULLER

Est présentée comme membre suppléante :

Mme Catherine

**KELLER** 

Lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée.

M. Bertrand Hochet, Mme Katia De La Baume et M. Boris Müller sont élus membres de la Commission de recours en matière d'impôts à l'unanimité, moins une abstention.

Mme Catherine Keller est élue membre suppléante à l'unanimité.

#### Présidence

Parmi les trois membres de la Commission de recours en matière d'impôts, il convient de désigner le président.

M. Bertrand Hochet est présenté comme président.

Lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée.

M. Bertrand Hochet est élu président de la Commission de recours en matière d'impôts à l'unanimité, moins deux abstentions.

Sous les applaudissements, la Commission de recours en matière d'impôts 2021-2026 se compose comme suit :

Président	Hochet	Bertrand	Les Verts
Membre	De la Baume	Katia	PS
Membre	Müller	Boris	UDC
Suppléant	Keller	Catherine	PLR

# 5.8 Election de trois délégués au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

L'ASEL assure les tâches de la police administrative, du commerce et de la signalisation routière. Elle regroupe 4 communes : Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Savigny.

Sont présentés comme délégués :

M. Fritz BURRI
M. David CHASSOT
Mme Daphnée Schaeppi

Lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée.

C'est à l'unanimité, moins 2 abstentions, que les délégués au Conseil intercommunal de l'ASEL sont élus par l'assemblée, sous les applaudissements, dont voici la composition :

Délégué	Burri	Fritz	PLR
Délégué	Chassot	David	PS
Délégué	Schaeppi	Daphnée	Les Verts

# 5.9 Election de sept délégués au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)

L'ASIJ a pour mission de répondre aux besoins de la scolarité obligatoire, en particulier des dépenses liées aux bâtiments et aux transports scolaires. Elle regroupe 10 communes : Savigny, Forel, Servion, Montpreveyres, Jorat-Mézières, Corcelles-le-Jorat, Ropraz, Vulliens, Vucherens et Syens.

Sont présentés comme délégués :

- M. Jean-Jacques SCHUMACHER

M. Guillaume BLANC
Mme Isabelle MULLER
Mme Carmen DECOMBAZ
Mme Roselyne HERVE
Mme Karine GAUTSCHI
M. Robin JACCARD

Lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée.

C'est à l'unanimité que M. Jean-Jacques Schumacher, M. Guillaume Blanc, Mme Isabelle Müller, Mme Carmen Décombaz, Mme Roselyne Hervé, Mme Karine Gautschi et M. Robin Jaccard sont élus délégués à l'ASIJ, sous les applaudissements et dont voici la composition :

Délégué	SCHUMACHER	Jean-Jacques	PLR
Délégué	BLANC	Guillaume	PLR
Délégué	MULLER	Isabelle	UDC
Délégué	DECOMBAZ	Carmen	PS
Délégué	HERVE	Roselyne	PS
Délégué	GAUTSCHI	Karine	Les Verts
Délégué	JACCARD	Robin	Les Verts

# 5.10 Election d'un délégué au Conseil intercommunal de l'Organisation de protection civile (ORPC) de Lavaux-Oron et d'un délégué suppléant

L'ORPC a pour but principal l'exécution de la loi fédérale en matière de protection civile. Elle regroupe 17 communes : Belmont-sur-Lausanne, Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Essertes, Forel, Jorat-Mézières, Lutry, Maracon, Montpreveyres, Oron, Paudex, Puidoux, Pully, Rivaz, Saint-Saphorin, Savigny et Servion.

Ses statuts précisent que chaque commune a un délégué de l'exécutif et un délégué du législatif.

#### Sont présentés comme délégués :

M. Alain ZELLWEGERM. Ralph BRUHLMANN

Etant donné qu'il y a plusieurs candidats pour le siège, c'est l'art. 59 du Règlement du Conseil qui s'applique.

- Les commissions désignées par le Conseil sont nommées au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages valables au premier tour et à la majorité relative au second.
- Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue.

M. le Président demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins vierges et aux Conseillères et Conseillers d'écrire le nom du candidat qu'ils ont choisi.

Après décompte des voix, M. Ralph Brühlmann est élu délégué au Conseil intercommunal de l'ORPC par 32 voix (21 voix M. Alain Zellweger, 4 blanc, 2 nul).

Comme les deux candidats ont été proposés pour un siège, M. le Président propose d'élire M. Alain Zellweger comme délégué suppléant.

Sous les applaudissements, M. Ralph Brühlmann est élu délégué et M. Alain Zellweger est élu délégué suppléant.

#### M. le Président du Conseil poursuit :

« Je tiens à féliciter tout particulièrement les chefs de groupe des partis qui ont permis que ces élections se déroulent aussi bien. En effet, nos chefs de groupe se sont entendus pour présenter le bon nombre de candidats, aussi souvent que cela a été possible, et ainsi rendre beaucoup plus simple ces élections. Nous pouvons les applaudir, leur faire une ovation.

Je souhaite que chacun trouve beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de ses responsabilités au sein de cette assemblée.

Les nouvelles Conseillères et nouveaux Conseillers assermentés sont priés de venir devant la scène pour récupérer leur classeur de règlements communaux. Pour information, chaque classeur est étiqueté à leur nom. »

Il est 18h02 et M. le Président propose une interruption de séance de 15 minutes. Par conséquent, la séance est temporairement levée.

#### 6. **ALLOCUTIONS**

## Allocution de M. Stéphane Kay, Président du Conseil

« Madame la Syndique.

Madame et Messieurs les Municipaux.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux.

C'est avec beaucoup de plaisir et un honneur certain que je me tiens aujourd'hui devant vous pour cette séance d'installation de nos autorités communales qui travailleront ces cinq prochaines années.

Nous avons été mandatés pour la deuxième législature à la proportionnelle de l'histoire de notre commune. Alors permettez-moi tout d'abord de commencer par nous féliciter, les unes. les uns et les autres pour notre élection ou réélection au Conseil communal et à la Municipalité.

Au soir du 7 mars 2021, ce second chapitre débute avec une participation record de 59,8%. Nous pouvons nous en réjouir dans la mesure où la participation citoyenne est non seulement l'un des piliers de la démocratie, mais également un important critère pour légitimer les institutions en place.

Quatre groupes politiques mèneront le travail de la législature selon la répartition des sièges issue du scrutin.

Nous venons d'attribuer les postes clefs du Conseil et des Commissions. Au préalable, ils ont été répartis en bonne intelligence entre partis. Nous pouvons nous féliciter de cette bonne entente et nous encourager à poursuivre dans cette voie respectueuse.

Quatre membres de notre exécutif sont brillamment élus dès le premier tour. La qualité du travail et de la personnalité de Madame la Syndique ainsi que de Messieurs Métraux et Rochat sont célébrés une fois de plus. Monsieur Aeschlimann est ovationné par la population pour devenir nouveau municipal.

Avec l'élection de Madame Félix au second tour, notre exécutif compte non seulement avec une femme de plus mais également un soupçon de rose-vert dans sa coloration. Ce changement, en termes de diversité politique et de genre, permet de renforcer la confiance que la population adressera à notre travail politique.

Si les élections du 28 mars ont permis de modifier en partie le visage de notre Municipalité, vous avez probablement dû entendre parler du résultat de la votation populaire de Moutier, qui a permis le même jour de clôturer la Question Jurassienne. Ce lien pourra vous surprendre, mais pour ceux qui ne le savent pas, notre secrétaire Mme Aubry Morin a fait ses classes à Moutier et moi-même à Porrentruy. Coïncidence surprenante, la date de notre assermentation concorde avec le 47 em anniversaire de la création du Canton du Jura, vous me permettrez donc un petit détour pour vous raconter les origines de ce canton.

Nous sommes en 1947 à Berne. Depuis 10 ans, le Conseiller d'Etat Bernois d'origine jurassienne Georges Moekli est en charge des œuvres sociales et de l'assistance. Il est pressenti pour l'attribution du Verkehrsdepartement pour la nouvelle législature.

Un député d'Interlaken se lève dans l'assemblée et soumet au vote du Grand Conseil de refuser cette attribution : Moekli ne parlerait pas assez le Bärndütsch.

Cet argument fallacieux permet au Grand Conseil de conserver en mains alémaniques le contrôle des priorités en matière d'économie régionale et des transports. Après décompte des voix, le dicastère stratégique est refusé à Moekli, représentant de la minorité francophone. Suite à cette manœuvre historique interprétée comme un affront, le mouvement séparatiste a vu le jour à Moutier.

Moekli poursuivra son travail politique en lançant l'idée de la création d'un nouveau canton. Il ne finira pas à Vidy la tête tranchée comme le major Davel, mais il ira jusqu'au bout de son idée et décède juste avant le plébiscite de la création du Canton du Jura.

Pourquoi vous ai-je proposé cette digression ? Tout simplement pour montrer que la politique peut provoquer un sentiment d'injustice ou d'exclusion, mais qu'au sein d'une population concernée, qui comprend et suit les règles, elle permet aussi de défendre ses opinions et de progresser. Et pourtant, aujourd'hui, on entend parfois parler de manque d'intérêt, de dépolitisation, ce qui engendre un manque de confiance voire de la défiance envers les autorités. Est-ce un paradoxe ?

Parmi les 60 Conseillères et Conseillers, certains sont nés et ont grandi à Savigny, à la Goille, à Mollie Margot, à Eden Roch, d'autres sont venus d'une autre commune et ont grandi ici, d'autres sont venus d'autres cantons ou d'autres pays et ont pu se faire naturaliser. Nous avons tous choisi de venir ici pour partager nos valeurs et faire grandir notre commune.

Ici, nous avons choisi de nous engager pour notre région. Aujourd'hui, un nouvel équilibre se forme et les collectivités cherchent à favoriser l'économie locale, le partage, l'entraide, à travers une attitude responsable qui considère notre environnement.

J'aimerais de ce fait citer les mots de M. Claude Lavanchy qui avait l'honneur d'être à ma place il v a cinq ans :

« Il me semble qu'une grande majorité des membres de ce Conseil se sent concernée par notre village qui a besoin plus que jamais de se réinvestir, de se réinventer, de se projeter, et pourquoi pas - d'innover. »

Ces valeurs partagées par la majorité siégeant à notre Conseil communal sont un appel à nous unir, et tirer les leçons du passé afin de prendre les meilleures décisions possibles pour notre avenir.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Mesdames (au pluriel) et Messieurs les Municipaux, les habitantes et habitants nous font confiance pour notre motivation et notre engagement ici au Conseil communal. Notre collaboration est précieuse : que celle-ci puisse avoir lieu dans le respect des idées, des unes, des uns et des autres. Afin de clôturer de cette longue période de pandémie et avancer de concert, il reste à appliquer les deux dernières mesures...sanitaires ? Non les deux dernières mesures de l'hymne de mon canton d'origine : « donnez-vous la main et donnez-vous la main ».

Alors, pour ouvrir le chapitre de cette nouvelle législature, « osons concevoir l'espérance » et offrir une chance aux opportunités qui se présentent à notre village, je me permets 5 ans après de reprendre les mots du président dans le bon sens :

Innovons, projetons-nous, réinventons-nous et réinvestissons-nous.

Par avance, merci. »

## Allocution de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

« M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au nom de la Municipalité, toutes nos félicitations d'avoir prêté serment en ce jour du 23 juin comme l'a rappelé notre Président. Je n'ai pas écrit un discours très long aujourd'hui car le Président m'a rappelé que j'avais écrit une tartine la dernière fois. Par rapport à ce qu'il a rappelé de pouvoir travailler ensemble dans l'intérêt de la collectivité, ça fait un moment que je vois un arc-en-ciel qui est juste là, en face de moi, symbole de toute la mixité qu'il peut y avoir au sein d'une commune, étant entendu que de nombreux règlements sont en vigueur. Je suis très heureuse de pouvoir ouvrir cette nouvelle page avec ma nouvelle collègue, mon nouveau collègue et mes deux collègues de la précédente législature. C'est vrai que la dernière législature a été fermée lundi dernier et je remercie encore et salue notre collègue Louis Pipoz qui est présent aujourd'hui. M. Regamey l'aurait souhaité aussi, mais il y a l'inspecteur forestier qui prenait sa retraite aujourd'hui. Vraiment, bienvenue, j'espère que vous aurez du plaisir à travailler au sein de ce Conseil communal. Vous verrez, parfois nous ne sommes pas toujours d'accord en plénum mais cela n'empêche pas que les gens échangent et s'apprécient à l'extérieur.

Merci M. le Président et merci à vous toutes et tous. »

#### Allocution de M. le Préfet Daniel Flotron

« Mesdames et Messieurs.

Winston Churchill a dit:

« Un bon politicien est celui qui est capable de prédire l'avenir et qui, par la suite, est également capable d'expliquer pourquoi les choses ne se sont pas passées comme il l'avait

L'un des problèmes de notre société, c'est que les gens ne veulent pas être utiles, mais importants. »

C'est avec cette magnifique citation que je vous demande de réfléchir quelques instants sur la portée de votre mandat politique dans cette belle commune de Savigny.

Vous êtes maintenant des élus chargés de gérer votre commune. J'aimerais vous rappeler que, quel que soit votre appartenance politique ou votre résultat lors des élections communales, vous représentez la totalité des habitants de votre commune, et pas seulement les citoyennes et citoyens qui se sont déplacés aux urnes.

Dans chaque débat, dans chaque étude de préavis, vous devrez toujours penser à l'intérêt général.

Je sais qu'il est difficile, pour beaucoup de monde, d'accepter de mettre son égo de côté et de défendre une décision qui va à l'encontre de son intérêt personnel.

Mais c'est une règle primordiale pour renforcer l'image et la crédibilité des autorités communales.

En tant qu'élus du peuple, vous allez vivre cinq années intenses et passionnantes.

Vous avez été élus au Conseil communal, l'organe législatif de votre commune. Ce n'est pas vous qui gérez la commune de manière directe. C'est le rôle de la Municipalité.

Le rôle du Conseil est d'octroyer à la Municipalité un budget, des crédits. Vous leur offrez en fait une caisse à outils, une grosse boîte de légos. C'est à elle de l'utiliser au mieux, dans l'intérêt du plus grand nombre. Il y aura toujours des personnes qui ne seront pas satisfaites; ça c'est une certitude.

Le 16 juin 2021, notre pays, la Suisse, s'est retrouvée au centre du monde l'espace d'une journée au moins.

Notre Président de la Confédération est entouré des deux plus grands puissants dirigeants de ce monde. Cette image restera dans le livre d'or de la Confédération.

M. Guy Parmelin, un vaudois, de Bursins, un citoyen qui comme vous s'est engagé à servir sa commune, son canton, son pays. C'est une belle image de simplicité de notre démocratie et de sa proximité d'avec le peuple qui ne permet pas la culture de la personnalité. Parmelin, Biden, Poutine. Qui se souviendra demain du nom du Président de la Confédération en ce 16 juin, certainement pas grand monde.

Mais nous, Vaudois, nous nous souviendrons de ce Président qui a subi bon nombre de raillerie sur son manque de compétences linguistiques et qui se trouve au centre de l'actualité.

Être là où il faut, au bon endroit, au bon moment.

Notre démocratie est étonnante et certainement difficile à comprendre vu de l'extérieur.

Si vous commencez la matinée par faire votre lit, qui est une tâche facile, que vous en réalisez une autre, puis une autre, une autre et ainsi de suite, à la fin de la journée, vous serez satisfait ou pas, mais saurez que les petites choses de la vie sont importantes, car le soir, votre lit va vous accueillir pour apaiser votre corps et votre âme.

Respectez chaque personne, trouvez quelqu'un qui vous aide à traverser la vie. Vous serez certainement déçus de temps en temps et découvrirez que la vie n'est pas toujours juste, mais continuez d'avancer.

Si vous prenez quelques fois des risques, si vous redoublez d'efforts quand les temps sont durs, n'ayez pas peur d'échouer souvent, remettez-vous en question et vous vous en sortirez plus forts qu'avant.

Quelle que soit la responsabilité que l'on a, quel que soit le dossier que l'on traite, allez dans le détail, n'abandonnez jamais. Mais respectez toujours l'opinion de l'autre.

Si vous devez porter un jugement sur qui que ce soit, alors jugez-le avec la taille de son cœur et pas à celle de ses pieds, et surtout si les odeurs ne sont pas terribles.

Chère Syndique, chère Municipale, chers Municipaux, chères Conseillères, chers Conseillers, en cette période si particulière, il y a deux phrases qui resteront gravées dans nos mémoires :

Il faut agir aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire et je rappelle surtout que « rire, c'est bon pour la santé ».

Je vous remercie de votre attention. »

M. le Président remercie la Municipalité, puis remercie M. le Préfet.

En conclusion, la prochaine séance du Bureau est agendée d'ici le 30 juin et un courrier sera adressé aux personnes concernées.

Pour rappel, l'agenda du Conseil se trouve sur internet.

La première séance ordinaire du Conseil aura lieu le lundi 11 octobre 2021.

Deux autres séances sont agendées les lundis 22 novembre et 6 décembre 2021.

Il rappelle aussi que, selon le règlement du Conseil, les absences et arrivées tardives non excusées sont amendables. Une adresse électronique ainsi qu'un numéro de portable seront communiqués aux Conseillères et Conseillers afin qu'ils puissent, le cas échéant, s'excuser au préalable. En outre, il prie chacune et chacun de vérifier que son nom est bien inscrit à l'intérieur du classeur vert contenant les règlements communaux.

Et pour terminer, il invite à nous retrouver à l'occasion du 1<sup>er</sup> août à Savigny, puisqu'il a été décidé de retrouver cette tradition.

M. le Conseiller Bernard Pouly demande la parole : pour la prochaine édition du Savignolan, les personnes élues sont priées de se présenter auprès du photographe.

M. le Municipal Daniel Métraux demande à ce que les personnes s'installent 4 par table pour la verrée et informe qu'en raison de la COVID, un service à table sera proposé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel, ensuite de quoi la séance est levée.

Le président

Stéphane Kay

La secrétaire

Martino Aubry Mari



## **INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES**

## Procès-verbal de la séance d'assermentation du 23 juin 2021 Législature 2021 – 2026

Le Conseil communal de Savigny, convoqué par ordre de la Préfecture, s'est réuni ce jour, mercredi 23 juin 2021 à 16h00, afin de procéder :

- 1. A l'assermentation des membres du Conseil communal
- 2. A l'assermentation des membres de la Municipalité
- 3. Aux nominations légales

A l'heure sus-indiquée, la séance est ouverte par M. le Préfet qui préside les opérations.

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux des élections des 7 et 28 mars 2021, des 6 et 16 avril 2021 et du 2 mai 2021, il déclare être en mesure d'assermenter les élus.

## 1. Installation du Législatif

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil communal.

M. le Préfet donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel des conseillers.

A l'appel de son nom, chaque conseiller solennise la promesse. Il est de ce fait installé membre du Législatif communal de Savigny pour entrer en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Nombre de membres assermentés : 60 selon liste figurant en page 4.

## 2. Installation de l'Exécutif

M. le Préfet, après s'être assuré qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, Mme la Syndique et chaque Municipal solennisent la promesse. Les membres de la Municipalité sont ainsi installés.

#### Ce sont:

#### **Syndique**

Mme Chantal Weidmann Yenny

#### Municipale / municipaux

Mme Nicole Félix

M. Christian Aeschlimann

M. Daniel Métraux

M. Jean-Claude Rochat

Commune de Savigny, route de Mollie-Margot 4, 1073 Savigny

**2** 021 781 07 30

Fax 021 781 07 31

e-mail: admin@savigny.ch

www.savigny.ch



## **INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES**

Page 2

## 3. Nominations (art. 89 LC)

En préambule, il donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11, 12 et 23 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC) concernant le mode du scrutin.

Il désigne comme secrétaire provisoire : Mme Martine Aubry Morin

Il fait appel aux scrutateurs provisoires : Mme Aurélie Masciulli et M. Boris Müller

#### Election du Président du Conseil pour un an

#### ✓ Election tacite

Un seul candidat est présenté pour pourvoir le poste de Président.

Est élu M. Stéphane Kay.

### Election de la secrétaire du Conseil pour 5 ans

#### ✓ Election tacite:

Une seule candidate est présentée pour pourvoir le poste de la secrétaire du Conseil.

Est élue Mme Martine Aubry Morin.

Procès-verbal lu et adopté séance tenante.

XI WWa

COMPANIE \*

La Secrétaire

Martine Aubry Morin

Commune de Savigny, route de Mollie-Margot 4, 1073 Savigny

☎ 021 781 07 30 Fax 021 781 07 31

e-mail: admin@savigny.ch

www.savigny.ch



# INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES

# Procès-verbal de la séance d'assermentation du 23 juin 2021

Page 3

### 60 membres assermentés ; ce sont :

1.	Berthoud Philippe
2.	Blanc Guillaume
3.	Bonjour Jean-Daniel
4.	Bovard Alain
5.	Brühlmann Ralph
6.	Burri Fritz
7.	Caboche Niclass Madeleine
8.	Chassot David
9.	Cornut Marc
10.	De la Baume Katia
11.	Décombaz Carmen
12.	Diserens Aneta
13.	Diserens Eric
14.	Eichelberger Antoine
15.	Feusi Christian
16.	Fracheboud Vincent-Eric
17.	Gaille Burri Marylin
18.	Gautschi Hälg Karine
19.	Genoud Carole
20.	Glauser Patrick
21.	Goutte Gilles
22.	Grosfillier Philippe
23.	Guggiari Ruth
24.	Guggisberg Daniel
25.	Hervé Roselyne
26.	Hick Brian
27.	Hochet Bertrand
28.	Jaccard Robin
29.	Kay Stéphane
30.	Keller Catherine

31.	Libal Michal
32.	Martin Josée
33.	Masciulli Aurélie
34.	Matter Philippe
35.	Mennet André
36.	Michel Antoine
37.	Müller Boris
38.	Müller Isabelle
39.	Müller Maud
40.	Perreten Alain
41.	Pina Ludivine
42.	Portmann Fabrice
43.	Pouly Bernard
44.	Rast Jean-Philippe
45.	Regamey Aurélie
46.	Richard Luc
47.	Rollandin Catherine
48.	Roquigny Mireille
49.	Roulin Yves
50.	Rossier Daniel
51.	Schaeppi Daphnée
52.	Schumacher Jean-Jacques
53.	Simanis Moira
54.	Socquet-Juglard Viviane
55.	Spivey Jonathan
56.	Tomic Nikola
57.	Weber Lucie Hedwige
58.	Weier Peter
59.	Zellweger Alain
60.	Zumofen Jean-Pierre